

Formation des enseignants : N. Sarkozy ment !

« J'ai supprimé les IUFM qui étaient une catastrophe parce que je voulais former les enseignants dans l'université ». (2 mai)

La réalité est tout autre, les IUFM sont toujours présents. Dans les universités, malgré l'hostilité gouvernementale, ils effectuent un travail souvent remarquable. La dernière tentative du gouvernement d'éradication des IUFM (loi Gersperrin) est toujours bloquée au Sénat. Préférant agiter le chiffon rouge du « catastrophisme », le candidat Sarkozy persiste à refuser tout bilan contradictoire des activités des IUFM depuis leur création.

Ce qu'il refuse d'admettre : les viviers de candidats au métier d'enseignant ont été détruits si bien que tous les postes ne sont pas pourvus ; la lisibilité des parcours universitaires pour les familles a disparu, si bien que sans aides sociales nouvelles (allocation, bourse, pré-recrutement...), peu de néo-bacheliers choisiront ces voies. Entretenir le mythe d'une disparition effective des IUFM, alors qu'ils continuent majoritairement à préparer pour les concours de professeurs des écoles, risque d'aggraver la situation dès la rentrée 2012. Depuis deux ans, les lauréats se sont retrouvés devant des classes sans aucune formation professionnelle. Et rien ne permet de garantir à l'avenir que les enseignants en charge en auront reçu une. Repoussant le concours d'un an, et retardant d'autant l'accès à une rémunération stable, le gouvernement a poussé les étudiants

des masters enseignement vers des emplois précaires, les utilisant notamment comme enseignants pour des rémunérations indignes.

L'importance fondamentale des premières années de scolarisation, dans l'éducation des enfants est unanimement reconnue. Après avoir restreint la scolarisation des enfants de moins de trois ans afin de faire de mauvaises économies et d'embellir les statistiques officielles, le candidat Sarkozy laisse maintenant entendre qu'il n'y aurait pas d'actes éducatifs à la maternelle pour les plus petits. A la provocation laissant penser qu'un enseignant ne travaillerait que 8 mois de l'année, 18 h par semaine, le candidat Sarkozy confirme sa volonté d'augmenter le service hebdomadaire des enseignants de 50 %, pour seulement 25 % de rémunération supplémentaire.

Dans ce débat télévisé, éludant en totalité toute référence à l'enseignement supérieur et à la recherche, le traitement de la formation des enseignants est à l'image de toutes les réformes contre-productives que ses gouvernements ont imposées à l'école et à l'enseignement supérieur tout au long de son quinquennat.

Le SNESUP réaffirme son appel à voter le 6 mai prochain pour faire battre le candidat Sarkozy et les politiques de droite.

Nouvelle circulaire sur les congés^(*) : d'importantes avancées...

Le MESR a publié le 30 avril une circulaire apportant des avancées significatives pour les collègues. Elle est le résultat de 4 années d'interventions incessantes du SNESUP.

En effet, elle améliore considérablement le **congé de maternité** en le mettant enfin en conformité avec la jurisprudence et en le comptabilisant indifféremment, quelle que soit la date d'accouchement y compris pendant la période d'interruption estivale ou toute période d'interruption. Le SNESUP se félicite d'avoir obtenu une avancée d'ampleur pour toutes les femmes.

En outre, concernant le **congé de maladie**, ce texte comble nombre de vides produisant des injustices croissantes. En effet le service d'enseignement prévu durant un arrêt est toujours réputé fait. De plus, est introduit dans ce texte un « minimum Fonction Publique » reconnaissant l'ensemble des activités connexes aux missions des enseignants du supérieur. Enfin, une dispense d'enseignement est accordée à tout collègue qui, au retour d'un congé en fin d'année par exemple, serait dans l'impossibilité de terminer son service statutaire.

D'autre part, un autre point d'appui important mais indirect de cette circulaire est l'affirmation claire qu'un enseignant de statut 2nd degré qui aurait fait 15 h (pour les PRAG) ou 18 h (pour les PRCE) hebdomadaires (cf. décret 93-plafond hebdomadaire), mais qui ne disposerait pas d'un nombre suffisant de semaines lui permettant

de réaliser son service annuel, verrait son service réputé fait. Par ailleurs, pour les enseignants-chercheurs, la durée hebdomadaire maximale est fixée à 11 heures hebdomadaires TD ou TP. **Le SNESUP considère que ce texte valide sa revendication qu'aucun enseignant ou enseignant du supérieur en sous service n'a pas à rattraper les années suivantes les heures que l'établissement n'est pas en capacité de lui attribuer.**

Pourtant, ce texte ne règle pas tout. Il reste à gagner des modalités de prise en compte des heures complémentaires dans les congés. En effet, pour un congé situé au-delà du service statutaire, aucune heure n'est décomptée, alors qu'une journée de carence sera déduite du salaire. Enfin, concernant les jours fériés (environ 1 semaine de travail par an), rien n'a avancé sur leur prise en compte dans les services, le ministère se défaussant sur les établissements à qui « *il appartient, le cas échéant, de se prononcer.* » ...

La pression des collègues, dans les établissements, ainsi que la détermination du SNESUP sur ce dossier ont pesé lourd dans cette réussite. Le SNESUP se félicite des avancées obtenues pour les enseignants du supérieur. Il demande une mise en application sans délai et agira dans chaque établissement pour en consolider les effets.

(*) <http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6206&ptid=5&cid=2030>

Le SNESUP avec la FSU appelle à participer à la mobilisation européenne de Francfort contre l'austérité et pour une autre politique en Europe, à l'initiative de mouvements sociaux d'Allemagne, dont le principal syndicat de l'éducation, le GEW. Cette mobilisation aura lieu du 16 au 19 mai à Francfort.

Programme : Mercredi 16 mai : actions lors de la réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE ; Jeudi 17 mai : occupation de sites, réunions débats, événements culturels ; Vendredi 18 mai : blocus de la BCE et du quartier des banques ; **Samedi 19 mai** : **manifestation européenne. Un déplacement en car est organisé.**

Pour en savoir plus et vous y rendre : <http://snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6204&ptid=5>